

# Convocation

à l'Assemblée générale ordinaire  
de Zurich Insurance Group SA

Mercredi, 2 avril 2014

Zurich-Oerlikon, Hallenstadion, Wallisellenstrasse 45, CH-8050 Zurich  
Début 14h00 (ouverture des portes à 12h45)

Traduction du texte original allemand



# Ordre du jour

## 1. Compte-rendu sur l'exercice financier 2013

### 1.1 Approbation du Rapport annuel, des comptes annuels ainsi que des comptes de Groupe pour l'exercice 2013

et présentation des rapports de l'Organe de révision.

Le Conseil d'administration propose d'approuver le Rapport annuel de même que les comptes annuels et les comptes de Groupe pour l'exercice 2013.

### 1.2 Vote consultatif sur le système de rémunération selon le Rapport sur les rémunérations

Le Conseil d'administration propose d'accepter le système de rémunération selon le Rapport sur les rémunérations par un vote consultatif non contraignant.

## 2. Emploi du bénéfice résultant du bilan de l'exercice 2013 et emploi de réserves issues d'apports de capital

Le Conseil d'administration souhaite de nouveau utiliser la possibilité de procéder à des distributions de dividendes provenant des réserves issues d'apports de capital sans déduction de l'impôt fédéral anticipé de 35% au lieu de distributions de dividendes provenant du bénéfice résultant du bilan de l'exercice.

### 2.1 Emploi du bénéfice résultant du bilan de l'exercice 2013

Le Conseil d'administration propose d'employer le bénéfice 2013 comme suit:

Report de l'exercice précédent	5 321 406 484	CHF
Bénéfice net pour l'exercice 2013	2 327 037 792	CHF
<b>Bénéfice résultant du bilan pour l'exercice 2013</b>	<b>7 648 444 276</b>	<b>CHF</b>
Solde reporté à nouveau	7 648 444 276	CHF

Si cette proposition est approuvée, le bénéfice résultant du bilan pour l'exercice 2013 à hauteur de 7 648 444 276 CHF sera reporté à nouveau.

## 2.2 Emploi des réserves issues d'apports de capital

Le Conseil d'administration propose d'employer une part des réserves issues d'apports de capital comme suit:

Fixation, pour l'exercice 2013, d'un dividende provenant des réserves issues d'apports de capital de 17.00 CHF par action d'une valeur nominale de 0.10 CHF chacune pour 148 903 222\* actions

2 531 354 774 CHF \*

Si cette proposition est approuvée, le dividende provenant des réserves issues d'apports de capital de 17.00 CHF par action sera versé à partir du 9 avril 2014. Le dernier jour de négoce donnant droit à cette distribution est le 3 avril 2014. Les actions seront négociées ex-dividende dès le 4 avril 2014.

## 3. Décharge aux membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif du Groupe

Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif du Groupe pour leur activité au cours de l'exercice 2013.

## 4. Elections et réélections

### 4.1 Election et réélections du Conseil d'administration

Le mandat du président et de tous les membres du Conseil d'administration expire lors de l'Assemblée générale ordinaire de cette année. M. Rolf Watter, dont le mandat a atteint la durée maximale, et M. Victor L.L. Chu ne sont plus à disposition pour une réélection.

M. Tom de Swaan s'est déclaré prêt à accepter une réélection en qualité de président du Conseil d'administration pour un mandat allant jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

\* Selon le nombre d'actions émises le 8 avril 2014. Les actions propres ne donnent pas droit à un dividende et ne sont pas prises en considération.

Tous les autres membres du Conseil d'administration, Mme Susan Bies, Dame Alison Carnwath, M. Rafael del Pino, M. Thomas K. Escher, M. Fred Kindle, Mme Monica Mächler et M. Don Nicolaisen se sont déjà déclarés prêts à accepter une réélection en qualité de membres du Conseil d'administration pour un mandat allant jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Il est en outre proposé de compléter le Conseil d'administration par l'élection de M. Christoph Franz pour un mandat allant jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Les données relatives au parcours professionnel du président et des membres actuels du Conseil d'administration peuvent être trouvées dans le Rapport sur la gouvernance d'entreprise dans le Rapport de gestion 2013. Les données relatives au parcours professionnel de M. Christoph Franz sont publiées sur notre site internet [www.zurich.com](http://www.zurich.com).

#### 4.1.1 Réélection de M. Tom de Swaan en qualité de président du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire M. Tom de Swaan (1946), de nationalité néerlandaise, en qualité de président du Conseil d'administration.

#### 4.1.2 Réélection de Mme Susan Bies en qualité de membre du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Mme Susan Bies (1947), de nationalité américaine, en qualité de membre du Conseil d'administration.

#### 4.1.3 Réélection de Dame Alison Carnwath en qualité de membre du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Dame Alison Carnwath (1953), de nationalité britannique, en qualité de membre du Conseil d'administration.

#### 4.1.4 Réélection de M. Rafael del Pino en qualité de membre du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire M. Rafael del Pino (1958), de nationalité espagnole, en qualité de membre du Conseil d'administration.

#### 4.1.5 Réélection de M. Thomas K. Escher en qualité de membre du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire M. Thomas K. Escher (1949), de nationalité suisse, en qualité de membre du Conseil d'administration.

#### 4.1.6 Réélection de M. Fred Kindle en qualité de membre du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire M. Fred Kindle (1959), de nationalités suisse et liechtensteinoise, en qualité de membre du Conseil d'administration.

#### 4.1.7 Réélection de Mme Monica Mächler en qualité de membre du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Mme Monica Mächler (1956), de nationalité suisse, en qualité de membre du Conseil d'administration.

#### 4.1.8 Réélection de M. Don Nicolaisen en qualité de membre du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire M. Don Nicolaisen (1944), de nationalité américaine, en qualité de membre du Conseil d'administration.

#### 4.1.9 Election de M. Christoph Franz en qualité de membre du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'élire M. Christoph Franz (1960), de nationalité allemande, en qualité de membre du Conseil d'administration.

### 4.2 Réélections du Comité de rémunération

Jusqu'à présent, les membres du Comité de rémunération étaient élus par le Conseil d'administration. Lors de l'Assemblée générale ordinaire de cette année les membres du Comité de rémunération seront élus individuellement pour la première fois par l'Assemblée générale.

Tous les membres actuels du Comité de rémunération, Dame Alison Carnwath, M. Tom de Swaan, M. Rafael del Pino et M. Thomas K. Escher se sont déclarés prêts, sous réserve de leur réélection en qualité de président, respectivement de membres du Conseil d'administration, à accepter une réélection en qualité de membres du Comité de rémunération pour un mandat allant jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

#### 4.2.1 Réélection de Dame Alison Carnwath en qualité de membre du Comité de rémunération

Le Conseil d'administration propose de réélire Dame Alison Carnwath (1953), de nationalité britannique, en qualité de membre du Comité de rémunération.

#### 4.2.2 Réélection de M. Tom de Swaan en qualité de membre du Comité de rémunération

Le Conseil d'administration propose de réélire M. Tom de Swaan (1946), de nationalité néerlandaise, en qualité de membre du Comité de rémunération.

#### 4.2.3 Réélection de M. Rafael del Pino en qualité de membre du Comité de rémunération

Le Conseil d'administration propose de réélire M. Rafael del Pino (1958), de nationalité espagnole, en qualité de membre du Comité de rémunération.

#### 4.2.4 Réélection de M. Thomas K. Escher en qualité de membre du Comité de rémunération

Le Conseil d'administration propose de réélire M. Thomas K. Escher (1949), de nationalité suisse, en qualité de membre du Comité de rémunération.

### 4.3 Election du représentant indépendant

Jusqu'à présent, le représentant indépendant était désigné par le Conseil d'administration. Lors de l'Assemblée générale ordinaire de cette année, le représentant indépendant sera élu pour la première fois par l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration propose d'élire M. lic. iur. Andreas G. Keller, avocat, en qualité de représentant indépendant pour un mandat allant jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

### 4.4 Réélection de l'Organe de révision

Le Conseil d'administration propose de réélire PricewaterhouseCoopers SA, à Zurich, en tant qu'Organe de révision pour l'exercice 2014.

## 5. Création d'un capital-actions autorisé et approbation de la révision des statuts (art. 5<sup>bis</sup>)

L'autorisation statutaire donnée au Conseil d'administration afin d'augmenter le capital-actions de 1 000 000 de CHF au maximum par l'émission de 10 000 000 d'actions nominatives au maximum, d'une valeur nominale de 0.10 CHF chacune, à libérer entièrement, expire le 29 mars 2014.

Le Conseil d'administration requiert ainsi une nouvelle autorisation statutaire pour l'émission d'un capital-actions autorisé de même montant jusqu'au 2 avril 2016.

### Le Conseil d'administration propose

- de créer, en complément du capital ordinaire, un capital-actions autorisé d'une valeur nominale de 1 000 000 de CHF;
- d'autoriser le Conseil d'administration à exécuter l'augmentation de capital d'ici au 2 avril 2016 au plus tard; et
- de modifier l'art. 5<sup>bis</sup> des statuts de la société comme suit:

### Version actuelle

1 Le Conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital-actions de 1 000 000 de CHF au maximum d'ici au 29 mars 2014 au plus tard, par l'émission de 10 000 000 d'actions nominatives au maximum, d'une valeur nominale de 0.10 CHF chacune, à libérer entièrement. Il est autorisé à procéder à une augmentation par montant partiel.

2 La souscription et l'acquisition des actions nouvelles, de même que toute transmission ultérieure des actions sont soumises aux limitations précisées à l'article 7 de ces statuts.

3 Le Conseil d'administration fixe la date de l'émission d'actions nouvelles, leur prix d'émission, la manière dont elles seront libérées, les conditions d'exercice du droit de souscription préférentiel et le moment à compter duquel les actions nouvelles donneront droit à dividende. Le Conseil d'administration peut émettre de nouvelles

### Version selon proposition du Conseil d'administration (changements en *italique*)

1 Le Conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital-actions de 1 000 000 de CHF au maximum d'ici au *2 avril 2016* au plus tard, par l'émission de 10 000 000 d'actions nominatives au maximum, d'une valeur nominale de 0.10 CHF chacune, à libérer entièrement. Il est autorisé à procéder à une augmentation par montant partiel.

2 La souscription et l'acquisition des actions nouvelles, de même que toute transmission ultérieure des actions sont soumises aux limitations précisées à l'article 7 de ces statuts.

3 Le Conseil d'administration fixe la date de l'émission d'actions nouvelles, leur prix d'émission, la manière dont elles seront libérées, les conditions d'exercice du droit de souscription préférentiel et le moment à compter duquel les actions nouvelles donneront droit à dividende. Le Conseil d'administration peut émettre de nouvelles

actions moyennant l'engagement ferme d'une banque ou d'un consortium de libérer toutes les actions et leur offre subséquente aux actuels actionnaires. Le Conseil d'administration peut laisser s'éteindre les droits de souscription préférentiels qui n'ont pas été exercés; il peut aussi les placer aux conditions du marché, de même que les actions pour lesquelles un droit de souscription préférentiel a été accordé, mais n'a pas été exercé.

4 De plus, le Conseil d'administration est autorisé à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires et à l'attribuer à des tiers dans le cas où les actions sont utilisées:

a pour l'acquisition d'entreprises, de parties d'entreprises ou de participations, ou encore dans le cas d'un placement d'actions pour le financement de telles transactions, y compris leur refinancement; ou

b pour élargir le cercle des actionnaires, dans le cadre de la cotation des actions auprès d'une bourse étrangère.

actions moyennant l'engagement ferme d'une banque ou d'un consortium de libérer toutes les actions et leur offre subséquente aux actuels actionnaires. Le Conseil d'administration peut laisser s'éteindre les droits de souscription préférentiels qui n'ont pas été exercés; il peut aussi les placer aux conditions du marché, de même que les actions pour lesquelles un droit de souscription préférentiel a été accordé, mais n'a pas été exercé.

4 De plus, le Conseil d'administration est autorisé à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires et à l'attribuer à des tiers dans le cas où les actions sont utilisées:

a pour l'acquisition d'entreprises, de parties d'entreprises ou de participations, ou encore dans le cas d'un placement d'actions pour le financement de telles transactions, y compris leur refinancement; ou

b pour élargir le cercle des actionnaires, dans le cadre de la cotation des actions auprès d'une bourse étrangère.

## 6. Révision des statuts (adaptation aux nouveautés en droit des sociétés)

Vous trouverez des explications sur la révision des statuts dans le rapport du Conseil d'administration sur la révision des statuts 2014 qui est joint à la présente convocation. Le texte des modifications proposées est publié dans la Feuille officielle suisse du commerce, dans le rapport du Conseil d'administration sur la révision des statuts 2014 et sur notre site internet ([www.zurich.com](http://www.zurich.com)).

**Le Conseil d'administration propose** l'approbation des modifications des statuts proposées et publiées dans la Feuille officielle suisse du commerce.

# Informations

Le texte original de la présente convocation est en langue allemande. Il prévaut en cas de divergence avec les versions traduites en français et en anglais. Toutes les désignations de personnes utilisées dans cette convocation s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.

## Autorisation de participer/cartes d'admission

Les actionnaires inscrits avec droit de vote au registre des actions à la date du 26 mars 2014 sont autorisés à participer à l'Assemblée générale.

L'inscription au registre des actions n'influence pas la négociabilité avant, pendant et après l'Assemblée générale, des actions des actionnaires inscrits.

La carte d'admission ainsi que le matériel de vote peuvent être commandés au moyen de la carte-réponse jointe à cette convocation et seront envoyés à partir du 6 mars 2014 jusqu'au 27 mars 2014. En retournant la carte-réponse assez tôt, vous faciliterez la préparation de l'Assemblée générale.

Les actionnaires qui n'auront pas reçu la carte d'admission et le matériel de vote pourront les retirer le jour de l'Assemblée générale contre remise de la carte-réponse au guichet d'information.

En cas de départ prématuré de l'Assemblée générale ordinaire, l'actionnaire doit présenter à la sortie son matériel de vote non utilisé ainsi que sa carte d'admission, afin que le nombre des personnes présentes à l'Assemblée générale puisse être correctement décompté.

## Représentation /délégation de pouvoir

Un actionnaire disposant du droit de vote peut se faire représenter par un autre actionnaire disposant du droit de vote inscrit au registre des actions en lui déléguant ses pouvoirs par écrit. Les mineurs ou les personnes sous curatelle peuvent se faire représenter par leur représentant légal, les personnes mariées par leur conjoint, les personnes morales par un de leurs membres disposant d'un pouvoir de signature ou autorisé d'une autre façon à les représenter, même si ces représentants ne sont pas actionnaires. L'octroi d'une délégation de pouvoir doit se faire au moyen de la carte-réponse ou de la carte d'admission.

Les actionnaires peuvent également se faire représenter par le représentant indépendant, M. lic. iur. Andreas G. Keller, avocat, Gehrenholzpark G2, CH-8055 Zurich (par le biais de la carte-réponse ou par l'application en ligne Sherpany).

Par une carte-réponse signée en blanc ou l'absence d'instructions spécifiques indiquées sur la carte-réponse jointe, il est donné pouvoir au représentant indépendant avec l'instruction générale d'approuver les propositions du Conseil d'administration.

## Rapport de gestion

Le **Rapport de gestion**, qui inclut aussi les rapports de l'Organe de révision, peut être consulté à partir du 7 mars 2014 au siège de la société (Mythenquai 2, CH-8002 Zurich). Les actionnaires peuvent demander l'envoi du Rapport de gestion au registre des actions de Zurich Insurance Group SA (c/o SIX SAG SA, case postale, CH-4609 Olten). L'envoi du Rapport de gestion se fera à partir du 14 mars 2014. Il est également possible de le télécharger sur notre site internet [www.zurich.com](http://www.zurich.com).

## Collation

Nous invitons tous les participants à prendre une collation immédiatement après l'Assemblée. Celle-ci aura lieu dans les locaux du Hallenstadion à Zurich.

## Transport

Nous vous recommandons d'utiliser les transports publics. Veuillez trouver ci-après l'itinéraire exact ainsi que le plan d'accès. Votre billet de transport ZVV vous sera délivré avec la carte d'admission. Le billet de transport est uniquement valable avec cette convocation.

Zurich, le 6 mars 2014

Zurich Insurance Group SA

Pour le Conseil d'administration

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Tom de Swaan', with a long horizontal stroke extending to the right.

Tom de Swaan, président



## Transport

Nous vous recommandons d'utiliser les transports publics. Soit le tram n° 11, toutes les 7 à 8 minutes, à partir des arrêts Bahnhofstrasse ou Bahnhofquai, à la gare centrale de Zurich, jusqu'à l'arrêt Messe/Hallenstadion (durée du trajet: env. 18 minutes). Soit le RER (S-Bahn), lignes S2, S5, S6, S7, S8, S14 ou S16, à partir de la gare centrale de Zurich, jusqu'à la gare de Zurich-Oerlikon (durée du trajet: env. 6 minutes); puis le tram n° 11 ou le bus n° 63 (toutes les 6 minutes) ou n° 94 (toutes les 15 minutes) jusqu'à l'arrêt Messe/Hallenstadion.



Zurich Insurance Group SA  
c/o SIX SAG SA  
Case postale  
CH-4609 Olten  
Téléphone +41 (0)44 625 22 55  
Fax +41 (0)44 625 20 09  
[shareholder.services@zurich.com](mailto:shareholder.services@zurich.com)

